



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : www.equipementcgt.fr

Compte rendu CGT de la réunion du CHSCTM du 14 décembre 2021

Présidé par Émilie Piette, SG sur le départ
Délégation CGT : Olivier Mougeot, Isabelle Lepla, Thierry Pialla, Joan Chaussade, Fabrice Brucker

Préambule

Il est rappelé le tragique accident survenu le 12 décembre 2021 au soir, où un camion de salage en intervention a été percuté par un véhicule léger. Le bilan très lourd est de quatre morts dont l'agent de la DIR. Les OS ont également rappelé le triste bilan depuis fin novembre de trois agents décédés au CEREMA, à l'OFB et à VNF. Une minute de silence est observée en hommage aux victimes.

Sur la situation sanitaire :

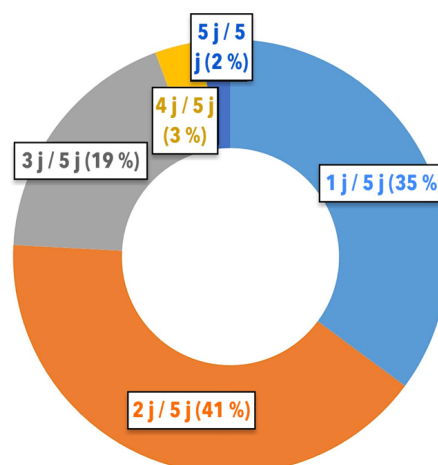


Evolution de la situation sanitaire et continuité d'activité

Les derniers chiffres de l'enquête du 9 décembre 2021

- ✓ 243 personnes atteintes de la COVID ou suspectées
- ✓ Nombre cumulé de personnes atteintes de la COVID : 3554 soit 8,38 % des agents du pôle ministériel ;
- ✓ 39 % des agents en télétravail au moins 1 jour par semaine ;
- ✓ 63 % des agents présents sur site ;
- ✓ 248 personnes en ASA COVID (0,5% des effectifs)

Répartition des agents en télétravail



Pour la CGT, suite à la situation du CEI de Labégude où un cluster est survenu ces derniers jours, on constate que les mesures de prévention ne sont pas suffisantes. Sur le contact tracing, la consigne d'attendre que l'assurance maladie identifie les agents cas contacts à risque n'est pas pertinente et fait perdre énormément de temps conduisant à aggraver les contaminations. Alors que plusieurs agents présents au CEI, ont été détectés COVID+ le samedi,

aucune action n'a été entreprise le weekend end. Pour la CGT il y a urgence de mettre à l'isolement pendant 7 jours les cas contact à risque même vaccinés.

Sur la gestion de l'événement montre un manque de préparation des services par exemple il a fallu 2 jours pour faire désinfecter les locaux.

Sur la mise à jour du document unique on constate que les services ont joué le jeu de faire l'évaluation des risques mais la situation montre que les mesures de prévention ne sont pas effectives.

Maintenant que les DUERP sont à jour, nous demandons des plans d'actions de prévention ! C'est dans l'ordre des choses. Identifier les risques, les supprimer, et quand ils ne peuvent être supprimés mettre en œuvre des mesures de prévention pour les limiter.

Parmi les mesures de prévention largement mise en œuvre par le passé figure le télétravail. Elle reconnaît que certains chefs de service ont encore des limites psychologiques sur la mise en œuvre des 3 jours de télétravail sur la base du volontariat des agents suite aux consignes du 1^{er} décembre. Elle refuse de revenir sur les consignes d'isolement de 7 jours pour les cas contacts même quand ils sont vaccinés, alors que le médecin du travail préconise que les agents éligibles au télétravail, soient placés pendant 7 jours en télétravail !

[Sur le suivi des accidents graves et des suicides](#)

Le 26/11/2021, une équipe intervenait en protection d'un usager de la route, un véhicule a percuté un agent de la DIRIF.

Le 24/11/2021 à l'OFB suite à une opération de bagages d'oiseaux migrateurs, un agent a été retrouvé décédé le lendemain par un agriculteur.

Le 12/12/2021, un agent de la DIRCO est décédé suite à un accident, il a été percuté en opération de salage par un véhicule. Une enquête du Bureau d'Enquête Accident Transports Terrestre (BEA TT) va être diligentée. La CGT attire l'attention sur le fait que les témoins directs de l'accident doivent être considérés comme des victimes en raison du risque de syndrome post-traumatique. La CGT dénonce le sort réservé à ces victimes collatérales. Des personnels d'exploitation qui pourraient ne plus être en capacité de réaliser des missions de terrain, et qui subiront de surcroît une perte de rémunération. Ce que reconnaît la SG, sans toutefois apporter de solution pour parer à de telle situation.

A la demande de la FO suite au décès dans une opération de salage préventif d'un agent de la DIRCO, la SG précise sur le statut de mort pour la République, qui n'existe pas pour les agents de notre ministère, qu'elle souhaite une évolution du texte pour que les agents du pôle ministériel puisse y prétendre.

Le 21/11/2021, un agent de la Dter Est a mis fin à ces jours et le 27/11/2021 un agent de la DT Strasbourg de VNF. La CGT est très inquiète du nombre de suicides (10 depuis le début de l'année). En outre, bien que le CHSCT ne dispose pas de recensement des tentatives de suicides, on constate que les actes suicidaires se concentrent dans quelques établissements publics et dans les DIR. Or il s'agit des services qui sont le plus en difficultés ou visés par des réorganisations lourdes à court terme.

Les raisons qui poussent les personnels à de telles extrémités, ne trouvent pas uniquement leur origine dans les réorganisations. Il est faux d'avancer comme le fait l'Administration, qu'il suffirait de mieux accompagner les réorganisations pour éliminer le risque. La souffrance au travail trouve son origine essentiellement dans les mauvaises conditions de travail et notamment par dans des méthodes de management destructrices, une mise en concurrence permanente entre les personnels, l'absence de reconnaissance, une perte de sens du travail, pour ne citer que quelques exemples.

Vos représentants CGT au CHSCTM

Déclaration liminaire de la CGT lors de la réunion du CHSCTM du 14 décembre 2021

Madame la présidente, Mesdames Messieurs les invités et experts, chers collègues, chers camarades,

Avant toute chose, même si cela peut sembler dérisoire au regard de la douleur qui frappent les familles et les proches, nous vous proposons au nom de tous les représentants du personnel de bien vouloir observer une minute de silence pour les agents du ministère décédés depuis notre réunion d'octobre : un agent du CEREMA, un agent de l'OFB et un agent de la DIRCO et un agent de VNF. Nos pensées vont également aux trois usagers et à tous les proches des victimes.

C'est une véritable hécatombe que nous subissons depuis quelques jours. Il n'y a pas de fatalité quand de telles drames se produisent. Mais des mesures de protections et des systèmes de sécurité qui ont été défaillants. C'est un cinglant échec des mesures de prévention qui ne sont pas ou qui sont mal mises en œuvre. Rien n'est inéluctable. Ce n'est qu'une question de moyens que l'on veut bien se donner pour une amélioration constante des conditions de travail. Pour cela, encore faut-il être lucide sur le constat, et ne pas nier la triste réalité. Il est certes difficile de reconnaître ses erreurs, il faut savoir passer au-delà du sentiment de frustration. Aucune politique d'un gouvernement quel qu'il soit ne saurait justifier que tout ne soit pas mis en œuvre pour limiter l'exposition aux risques. Des risques bien souvent sous-estimés ou minorés et qui sont pourtant mortels. La triste série que nous vivons doit légitimement remettre en question les DUERP et les plans de prévention dans les services. Tous les acteurs de la prévention doivent être mobilisés et travailler de concert et sortir du schéma trop vertical et jupitérienne d'un secrétariat général qui impose les objectifs accepte uniquement de discuter du chemin pour les atteindre. Vous êtes appelée à exercer de nouvelles fonctions d'ici quelques jours, et vous n'avez fait que passée alors que pour les personnels du pôle ministériel rien n'aura vraiment été amélioré, leur situation ne cesse de se dégrader.

Une fois dit cela ne doit pas faire oublier nos autres préoccupations, mais nous verrons ça début janvier maintenant à l'exception de la gestion de la crise sanitaire...

Sur ce sujet, la manière dont est gérée la situation sanitaire au CEI de Labégude nous interpelle et illustre que les services sont loin d'être prêts à mettre en œuvre les actions de base comme la désinfection des locaux. Cette situation a d'ailleurs conduit un membre du CHSCT local a déposé un droit d'alerte. Les mesures élémentaires n'ont pas été respectées : nous nous interrogeons sur la procédure du contact tracing lors des clusters et l'isolement des cas contacts est pour nous une mesure qui n'est plus négociable aujourd'hui. Nous y reviendrons plus longuement au cours des débats sur le point 2 de l'ordre du jour.

Nous ne voulions pas terminer notre déclaration sans saluer le départ du Docteur Ovelacq, à qui nous souhaitons une bonne retraite et que nous remercions chaleureusement pour les éclairages avisés qu'elle a apportés à cette instance et nous saluons encore tout le travail qu'elle a fourni.